

***COMITE DEPARTEMENTAL
SPORT BILLARD du PAS-DE-CALAIS***

***REGLEMENT DES TOURNOIS
COMPETITIONS INDIVIDUELLES***



Saison
2019 / 2020

En vert les modifications apportées par rapport à la saison 2018-2019

Table des matières

	<i>Page</i>
Article 1	
<i>Principe :</i>	3
Article 2	
<i>Déroulement des rencontres :</i>	3
Article 3	
<i>Jour des compétitions :</i>	3
Article 4	
<i>Formule sportive :</i>	3
Article 5	
<i>Tenue sportive :</i>	4
Article 6	
<i>Calcul des points de match :</i>	4
Article 7	
<i>Engagement au tournoi :</i>	4
Article 8	
<i>Joueur forfait :</i>	4
Article 9	
<i>Directeur de jeu et arbitrage :</i>	5
Article 10	
<i>Intendance :</i>	5
Article 11	
<i>Convocation des joueurs :</i>	5
Article 12	
<i>Suivi sportif :</i>	5
Article 13	
<i>Classement final :</i>	5
Article 14	
<i>Qualification :</i>	6
Article 15	
<i>Finale départementale :</i>	6
Annexe A	
<i>Disposition Maritime :</i>	7
Annexe B	
Disposition Artois :	9
Annexe C	
<i>Fiche de signalisation des incidents :</i>	14

Article 1

Principe :

Les divers tournois individuels sont ouverts à tous les Joueurs, ils doivent :

- 1) Être licenciés et affiliés à la Fédération Française de Billard.
- 2) N'être sous le coup d'aucune mesure disciplinaire prononcée à leur encontre, par leur Club, Comité, Ligue ou par la Fédération.

Article 2

Déroulement des rencontres :

Voir les annexes A & B.

Article 3

Jour des compétitions :

Le samedi à partir de 14h00 pour l'Artois.

2 dimanches et 2 samedis en fonction du calendrier F.F.B pour le Maritime.

Article 4

Formule Sportive :

Distance et limitation de reprises: voir les annexes A & B.

Les joueurs doivent être présents le jour du tournoi à l'heure indiquée par la convocation.

Le joueur qui ne joue pas doit assurer l'arbitrage et le marquage.

Un retard non justifié entraîne obligatoirement l'exclusion du tournoi.

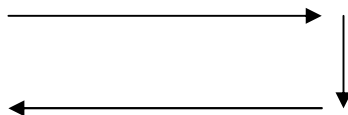
Les poules seront établies sur la convocation par le responsable Format.

En cas de problème (joueur absent, joueur pas en tenue ou malade excusé) il faudra refaire le serpentini comme indiqué ci-dessous.

On part de la gauche vers la droite on descend et on repart de la droite vers la gauche et ainsi de suite...

Exemple : Serpentin si 4 poules et 11 joueurs.

POULE 1	POULE 2	POULE 3	POULE 4
Tête de Série 1	Tête de Série 2	Tête de Série 3	Tête de Série 4
Joueur 4	Joueur 3	Joueur 2	Joueur 1
Joueur 5	Joueur 6	Joueur 7	



Les joueurs sont répartis en poule de 3 selon les critères suivants :

1^{er} Tournoi de la saison : Les joueurs sont répartis par poules par rapport à la moyenne **ffbsportif.com**.

Tournois suivants : Les poules sont déterminées selon les dispositions des annexes A & B.

Nombres de Billards par tournoi dans la mesure où le club en dispose suffisamment :

- De 0 à 6 joueurs 2 Billards
- De 7 à 9 joueurs 3 Billards
- De 10 à 12 joueurs ... 4 Billards
- Plus de 13 Joueurs... 4 voire 5 Billards si possible.

A la fin de chaque tournoi un classement est établi (aux points de ranking, à la moyenne générale, et à la meilleure série).

Article 5

Tenue Sportive :

Le ou les joueurs qui ne portent pas la tenue officielle de leur club ne peuvent pas participer à la compétition.

Article 6

Calcul des points de Match :

2 points pour un match gagné, 1 point pour un match nul et 0 point pour un match perdu.

Article 7

Engagement au tournoi :

L'engagement doit être effectué par le responsable sportif du Club ou par le joueur lui-même auprès du responsable « Format » en utilisant le formulaire d'inscription sur le site de la LIGUE DES HAUTS-DE-FRANCE. <http://www.hdf-billard.fr>

La période d'inscription pour chacun des tournois est indiquée sur la liste des tournois communiquée aux clubs au début de la saison sportive. Elle débute 30 jours avant le tournoi concerné, et se termine 7 jours avant.

Toute inscription reçue en dehors des dates prescrites ne sera pas prise en compte.

Article 8

Joueur forfait :

A partir du lundi 12h00 de la semaine du tournoi, le joueur qui déclare forfait sans motif reconnu valable ne pourra pas participer au tournoi suivant quel que soit le mode de jeu.

En cas de Forfait ou d'exclusion, tous les matches joués du joueur concerné sont annulés, sauf sur FFBSportif. Seuls les résultats de ses adversaires sont retenus pour calculer uniquement la moyenne.

Article 9

Directeur de jeu et Arbitrage :

La direction de jeu est à la charge du club organisateur ; il peut se rapprocher du responsable format pour des conseils ou assistance.

Le tournoi se déroule en auto-arbitrage.

Un joueur en retard ne pourra pas prétendre à la séance d'essai des billards.

En cas de retard supérieur aux délais autorisés, ou d'abandon en cours de tournoi, le joueur ne pourra pas participer au prochain tournoi quel que soit le mode de jeu.

Une fiche de signalisation des incidents sera remplie par le directeur de jeu et transmise au responsable format qui fera suivre au Président du Comité Départemental.

Article 10

Intendance :

Le club organisateur est en charge de l'intendance durant toute la compétition.

L'organisateur peut prévoir une restauration rapide facilitant ainsi le déroulement du tournoi.

Article 11

Convocation des joueurs :

La liste des joueurs est répartie dans les différentes poules selon les dispositions des annexes A & B.

Le Responsable Format a la charge d'aviser les clubs six jours avant la compétition et de publier la convocation sur le site Internet de la Ligue.

Cette publication vaut office de convocation officielle.

Article 12

Suivi Sportif :

La gestion sportive du tournoi doit être assurée à l'aide d'un support informatique.

L'organisateur doit disposer d'un micro-ordinateur type PC équipé d'un logiciel Microsoft Excel 97 minimum.

Les résultats doivent être transmis dans les 24h au responsable format pour mise à jour du classement.

Les résultats doivent impérativement être enregistrés sur le site de la Fédération Française de Billard par le club qui organise le tournoi.

Le Responsable Format gère le classement permanent de son circuit. La Commission Sportive du CD 62 est seule habilitée à statuer sur les cas non expressément prévus au règlement.

Article 13

Classement Final :

Voir dispositions annexes A & B.

Article 14

Qualification :

Les joueurs qui termineront aux deux premières places des Rankings Artois & Maritime seront qualifiés pour disputer la finale du Comité Départemental.

Article 15

Finale départementale :

Elle réunit les 2 premiers des classements ranking Artois et Maritime.

Lors de cette compétition, les joueurs se rencontrent en poule unique.

A noter que si un 1/2 CD ne pouvait présenter un nombre suffisant de joueurs, l'autre 1/2 CD pourvoira au complément.

Au 1er tour, les joueurs du même 1/2 CD se rencontrent.

Annexe Artois adoptée le 22 juin 2019



COMITE DEPARTEMENTAL

Sport Billard

du PAS-DE-CALAIS

Annexe A : Disposition du Maritime

Principe :

Engagement au Cadre Régionale 1 :

Les joueurs qui s'inscrivent doivent impérativement savoir arbitrer ce mode de jeu.

Un joueur ne peut s'inscrire que dans sa catégorie (sauf nouveau joueur)

Déroulement des rencontres :

On pratiquera des tournois en poules de 3 jusqu'à 24 joueurs :

Au-dessus de 12 joueurs le tournoi sera réparti sur 2 clubs de manière équitable.

2 clubs seront désignés pour chaque rencontre dans le calendrier.

Les matchs de poules se déroulent en non-stop jusqu'au 1/2 Finales.

Formule Sportive :

Le ou les joueurs sanctionnés ne pourront pas s'inscrire au tournoi suivant "dans le même mode de jeu".

Pas inscrit aux 1^{er} et 2^{ème} tournois : pas possible de faire les autres.

Points Ranking :

Poule de 5 joueurs : 1^{er} 12 points – 2^{ème} 10 points – 3^{ème} 8 points – 4^{ème} 6 points – 5^{ème} 4 points.

Poule de 4 joueurs : 1^{er} 12 points – 2^{ème} 10 points – 3^{ème} 8 points – 4^{ème} 6 points.

Directeur de jeu et Arbitrage :

Le tournoi se déroule en auto-arbitrage, "le directeur de jeu est le seul à pouvoir autoriser le départ d'un ou de plusieurs joueurs avant la fin du tournoi".

Aux 1/4 de Finale, l'arbitrage est assuré par les joueurs éliminés en sortie de poule.

Aux 1/2 Finales, l'arbitrage est assuré par les joueurs éliminés en 1/4 de finale

A la Finale, l'arbitrage est assuré par les joueurs éliminés ou par les joueurs du club organisateur.

Intendance :

Le club organisateur est en charge de l'intendance durant toute la compétition.

L'organisateur prévoit une restauration rapide facilitant ainsi le déroulement du tournoi.

Tenue Sportive :

Le ou les joueurs qui ne portent pas la tenue officielle de leur club ne peuvent pas participer à la compétition.

Prolongation :

Les joueurs conservent leur bille. Pas de tirage à la bande, une seule reprise.



COMITE DEPARTEMENTAL

Sport Billard

du PAS-DE-CALAIS

Annexe B : Dispositions de l'Artois

Article 1 – Responsables "Format"

Format	Responsable	Email	Téléphone
Libre	Christian FONTAINE	cfont@hotmail.fr	06/63/42/28/19
Cadre	Christophe ZEIDEL	chris.zeidel@free.fr	07/82/37/11/72
Bande	Jean-François CLAIRET	clairetjf@gmail.com	06/06/70/00/02
3 Bandes	André DESBLEUMORTIERS	andre.desbleumortiers@orange.fr	06/08/95/70/58
Equipes	Christian FONTAINE	cfont@hotmail.fr	06/63/42/28/19

Article 2 – Tableau des catégories

Les matchs se jouent en **distance complète** et avec **limitation de reprises**.

Mode de Jeu	Format	Distance	Max. Reprises
LIBRE N1	3.10m	300 GC	25
LIBRE N3	2.80m	200 GC	25
LIBRE R1	2.80m	150	40
LIBRE R2	2.80m	100	40
LIBRE R3	2.80m	70	40
LIBRE R4	2.80m	50	60
CADRE N1	3.10m	200	20
CADRE N2	3.10m	120	25
CADRE N3	2.80m	120	30
CADRE R1	2.80m	80	30
BANDE N1	3.10m	100	35
BANDE N3	2.80m	80	35
BANDE R1	2.80m	60	45
BANDE R2	2.80m	40	45
3 BANDES N1	3.10m	35	60
3 BANDES N2	3.10m	30	60
3 BANDES N3	2.80m	25	60
3 BANDES R1	2.80m	20	60
3 BANDES R2	2.80m	15	60

Article 3 – Formule Sportive

3.1 – Nombre de tournois

- Il est fixé 4 tournois par catégorie et mode de jeu. Les mêmes modes de jeu se dérouleront par défaut les mêmes jours.
- Les tournois se déroulent le samedi après-midi. Convocation à 14h00 pour débiter les rencontres à 14h30.

3.2 – Préparation des tournois

- Dès que les inscriptions sont closes, le Responsable Format constitue autant de poules que de multiples de 3 joueurs.

Les poules sont établies :

- Pour le 1^{er} tournoi :
 - o En fonction de la moyenne de la **classification sur FFB Sportif**
 - o En respectant le principe du Serpentin.
- Pour les tournois suivants :
 - o En fonction du dernier classement général. C'est le critère de la **moyenne générale** qui est pris en compte.
 - o *Si un joueur est non répertorié dans ranking* → $pts\ ranking + matchs = 0$, *moyenne = dernière saison connue.*
 - o En respectant le principe du Serpentin.

Pour l'établissement du serpent, il n'est pas tenu compte de l'appartenance des joueurs à un même club.

3.3 – Déroulement des matchs de Poule

Les clubs qui reçoivent des compétitions se doivent d'accueillir les joueurs dans les meilleures conditions. A minima, un Directeur de Jeu encadrera la compétition.

L'attribution du n° d'ordre des tapis est faite par le Directeur de Jeu exclusivement.

Les joueurs doivent présenter leur licence, ou une pièce justificative d'identité, au Directeur de Jeu.

Le directeur de jeu exécute les poules formées par le responsable format, il saisit obligatoirement les résultats sur le site fédéral et transmet un exemplaire des feuilles de match par mail au responsable format le plus rapidement suite au déroulement de la rencontre.

Poule de 3 :

1^{er} tour : Le joueur 2 de la poule rencontre le joueur 3 de la poule.

2^{ème} tour : Le joueur 1 (Tête de Série) de la poule rencontre le perdant du 1^{er} tour

3^{ème} tour : Le joueur 1 (Tête de Série) de la poule rencontre le gagnant du 1^{er} tour

Si 2 joueurs appartiennent au même club, alors ils se rencontrent obligatoirement au 1^{er} tour.

Inter-arbitrage (cf. Article 6.1.01 du Code Sportif FFB) : Le joueur qui ne joue pas arbitre. Il peut être remplacé par un volontaire.

Poule de 2 :

Les joueurs se rencontrent 2 fois. Arbitrage assuré par le club organisateur, si la poule est initialement planifiée. Sinon arbitrage assuré dans la mesure du possible par le club, en dernier recours par auto-arbitrage : arbitrage assuré par adversaire du match en cours (*Article 6.1.01 du Code Sportif FFB*).

Cas de 2 Poules de 2 (fusionnées en 1 poule de 4) :

Les joueurs se rencontrent 2 fois

1^{er} tour : Les joueurs d'une même poule se rencontrent.

2^{ème} tour : Les 2 gagnants se rencontrent sur le billard 1. Les 2 perdants se rencontrent sur le billard 2.

Pour déterminer le 2^{ème} tour, en cas d'égalité au 1^{er} tour, les joueurs sont départagés à la série, puis à celui qui a commencé la partie (bille blanche).

Arbitrage assuré par le club organisateur, si les 2 poules de 2 sont initialement planifiées.

Sinon arbitrage assuré dans la mesure du possible par le club, en dernier recours par auto-arbitrage : arbitrage assuré par adversaire du match en cours (*Article 6.1.01 du Code Sportif FFB*).

Poule de 5 (fusionnement d'une poule de 2 et d'une poule de 3) :

Elle est mise en place par le responsable « Format » afin d'éviter le déroulement de poule(s) de 2 joueurs.

Elle peut être mise en place également par le Directeur de Jeu, de sa propre initiative (en cas de forfait joueur, par ex.)

- On choisit la poule de 3 la plus proche en classement de la poule de 2
- On reclasse les joueurs des 2 poules en une poule de 5 en fonction du ranking (pour les tournois 2, 3 et 4) ou de la moyenne initiale de la classification de début de saison (pour le 1^{er} tournoi)
- Si des matchs ont déjà commencé, les poules initiales ne sont pas remises en cause

1^{er} tour : Match A : Joueur 1 contre Joueur 5 - Match B : Joueur 2 contre Joueur 4

2^{ème} tour : Joueur 3 contre Gagnant Match B - Gagnant Match A contre Perdant Match B

3^{ème} tour : Joueur 3 contre Perdant match A

Pour déterminer le 2^{ème} tour, en cas d'égalité au 1^{er} tour, les joueurs sont départagés à la série, puis à celui qui a commencé la partie (bille blanche).

Arbitrage pour les 2 premiers tours, par le joueur ne jouant pas (inter-arbitrage), et par un arbitre du club (Un joueur devant arbitrer peut se faire remplacer par un volontaire)

Arbitrage pour le 3^{ème} tour : Un des 3 joueurs ne jouant pas, ou un volontaire.

3.4 – Attribution des Points de Ranking

En cas d'abandon en cours de partie **ou de tournoi**: 0 point de ranking.

Quel que soit le nombre de joueur dans une poule :

- Attribution des points de tournoi :
 - o 4 points pour le 1^{er} de la poule
 - o 2 points pour le dernier de la poule
 - o 3 points pour les autres joueurs de la poule

- Attribution des points de match :
 - o 2 points par match gagné
 - o 1 point par match nul
 - o 0 point par match perdu

Le Classement Général est établi en fonction de :

- Somme des points de ranking = somme des points de tournoi et des points de match
- Les joueurs à égalité aux points de Ranking sont départagés par les critères successifs suivants: le nombre de points de match, la moyenne générale, puis par la meilleure moyenne particulière et enfin la meilleure série.

3.5 – Etablissement du Ranking de Qualification

- A l'issue du 4ème tournoi, un ranking final sera établi.
- De ce ranking final, il sera extrait les 3 meilleurs résultats de chaque participant afin d'établir le ranking de qualification.
- Les joueurs classés aux deux premières places de ce ranking de qualification seront les représentants de l'Artois pour la Finale de CD. Il n'y a donc plus de barrages de disputé.

3.6 – Joueurs nouveaux

- Les nouveaux joueurs seront affectés directement à la suite des joueurs N°1 des poules (Têtes de série).
- Le joueur nouveau qui réalise, lors de son deuxième tournoi, une moyenne générale supérieure à la catégorie, est d'office exclu pour la suite de la compétition pour cause de sur-classement.
- Un joueur nouveau qui réalise une moyenne générale inférieure à la catégorie, y reste pour la saison en cours.

ARTICLE 4 - Engagement

4.1 - Ordre des inscriptions pour le premier tournoi

Sont prioritaires dans l'ordre suivant :

- Les joueurs classés dans la catégorie du mode de jeu concerné.
- Les joueurs de la catégorie immédiatement inférieure qui alors ne pourront plus participer aux compétitions de leur catégorie initiale.

4.2 - Ordre des inscriptions pour les tournois suivants

Sont prioritaires dans l'ordre suivant :

- Les joueurs ayant des points au classement permanent.
- Les joueurs classés dans la catégorie du mode de jeu concerné.
- Les joueurs de la catégorie immédiatement inférieure et qui n'ont pas participé aux compétitions de leur catégorie initiale.
- Un joueur ne peut pas faire les 3^{ème} et 4^{ème} Tournoi s'il n'a pas participé à au moins l'un des deux premiers Tournois.



COMITE DEPARTEMENTAL

Sport Billard du PAS-DE-CALAIS

Fiche de signalement des incidents

Cette fiche de signalisation des incidents est à l'usage des clubs chargés d'organiser des compétitions officielles pour le compte du Comité Départemental du Pas de Calais. Ce document doit être rempli par le directeur de jeu, dès qu'un incident de nature à perturber la compétition est constaté. Il doit être ensuite transmis par mail au responsable format, dès la fin de la compétition.

Club Organisateur :

Prénom, Nom du directeur de jeu :

Libellé de la compétition :

Date :

Veillez décrire ci-dessous l'incident constaté :